Syndicat National Force Ouvrière
des Finances Publiques
Section du Calvados

DDFiP du Calvados - 7, bd Bertrand - 14034 Caen Cedex
fo.drfip14@dgfip.finances.gouv.fr
Permanence : 02.31.38.34.61

Première Organisation Syndicale dans le Calvados

Caen, le 30 janvier 2017

Comité Technique Local du 30 janvier 2017 : Compte-rendu

L'ordre du jour était le suivant:

1. **Adoption du règlement intérieur modifié du comité technique local ; pour information**
2. **Modification des jours et horaires d'ouverture au public de la trésorerie de Condé en Normandie, pour avis ;**
3. **Ponts naturels pour l'année 2017, pour avis ;**
4. **Actualisation de la doctrine d'emploi des agents techniques : cahier de consignes des gardiens, pour info ;**
5. **Présentation du dispositif d'entraide entre services de publicité foncière installés sur des sites différents, pour information ;**
6. **Bilan de la mission de volontariat de service civique à la DDFIP, pour information ;**
7. **Questions diverses.**

1. Adoption du règlement intérieur modifié du comité technique local ;

Le directeur général a adressé aux organisations syndicales des projets de règlements intérieurs des instances de dialogue social (CAPN, CAPL et CTL) qui reviennent sur l'ensemble des dispositions spécifiques DGFiP et dérogatoires aux textes fonction publique en matière d'organisation du dialogue social .Ce point de l'ordre du jour n'étant accompagné d'aucun document de travail, le Président souhaitait le retirer et cela ne semblait gêner personne, hormis **les représentants FO-DGFiP** qui ont alors demandé au Président s'il fallait en déduire qu'à l'avenir tout point mis à l'ordre du jour pour information, qui ne serait pas accompagné de documents de travail serait retiré sans discussion. Petit silence… suivi d'une remarque savoureuse d'une autre organisation syndicale vers **les représentants FO-DGFiP**. "rien ne nous dit que ce ne sera pas mieux qu'actuellement…".

Le Président a donc donné la parole **aux représentants FO-DGFiP** qui lui ont fait part de leur opposition à cette démarche qui remet unilatéralement en cause en cours de mandat les conditions d'exercice du dialogue social institutionnel, transfère vers les organisations syndicales une part de la charge financière liée au fonctionnement du dialogue social puisque notamment les frais de déplacement des suppléants ne seraient plus pris en charge par l'administration et ne manquera pas d'occasionner des dysfonctionnements dans le déroulement des travaux des différentes instances au détriment des droits et garanties des personnels. Elle ne constitue pas enfin la marque la plus aboutie de l'attachement à la qualité du dialogue social que la direction générale se plait en permanence à rappeler.

2. Modification des jours et horaires d'ouverture au public de la trésorerie de Condé en Normandie, pour avis ;

Les représentants FO-DGFiP ont rappelé la position qu'ils avaient eue lors du CTL du 4 octobre dernier à propos d'un point similaire pour les postes de Mézidon et St Pierre sur dives. A l'époque ils avaient déploré la baisse du nombre de jours d'ouverture au public, synonyme de mort du service public et avaient émis le souhait que ces dispositions ne s'étendent pas à d'autres structures. Condé suit malheureusement le même chemin, résultat des suppressions d'emplois et du non comblement d'un poste vacant.

A l'écoute et parce qu'ils comprennent les difficultés des collègues de Condé ayant donné leur accord pour cette réduction des horaires d'ouverture, les représentants FO-DGFiP se sont abstenus lors du vote, alors que deux autres organisations syndicales ont voté "CONTRE".

3. Ponts naturels pour l'année 2017, pour avis ;

Les représentants FO-DGFiP avaient demandé début décembre l'inscription à l'ordre du jour d'un prochain CTL des Ponts Naturels pour 2017. Chaque année, ces ponts naturels sont attendus et réclamés par les collègues. Les ponts naturels permettent que tous les agents puissent bénéficier sans contingentement de ces ponts. Deux organisations syndicales contre le principe de jours de congés imposés ont refusé de participer au vote.

Les représentants FO-DGFiP ont voté "POUR".

4. Actualisation de la doctrine d'emploi des agents techniques : cahier de consignes des gardiens, pour info ;

La direction a présenté les cahiers de consigne des gardiens, gardiens qui ne sont désormais plus que deux pour le site Bertrand. Ces cahiers, même s'ils font apparaître un minutage serré des tâches ont été établis en concertation avec les intéressés et prennent en compte leurs situations personnelles. **Les représentants FO-DGFiP** ont rappelé que la doctrine d'emploi des agents techniques, qui ne concerne pas seulement les gardiens, avait été présentée au cours de l'année 2016 en CTL et qu'ils souhaitaient savoir si elle avait été validée en national.

5. Présentation du dispositif d'entraide entre services de publicité foncière (SPF) installés sur des sites différents, pour information ;

Le responsable du pôle fiscal a rappelé les difficultés de la mission SPF dans le Calvados qui va être confrontée à de nombreux départs en retraite en 2017 et dont le métier est très technique. **Les représentants FO-DGFiP** ont fait observer que les décisions prises en matière de regroupement notamment à Vire, devenu Caen 3 n'avaient fait qu'aggraver la situation. L'anticipation des départs en retraite et le transfert de la mission à Caen de manière prématurée ont précipité un allongement des délais de traitement des dossiers. Une évidence apparaît : les difficultés que rencontrent les SPF proviennent d'un manque de moyens en personnel pour assurer la mission. La mise en place d'un dispositif d'entraide, loin de résoudre les problèmes va transférer la charge de travail sur des collègues qui sont déjà noyés sous la masse de travail. Ainsi la comptabilité de Caen 3 va devoir être assurée par les autres SPF de Caen. La direction est optimiste quant au pourvoi des postes vacants au prochain mouvement du 1er septembre 2017.

Faut-il rappeler une fois de plus que seule FO-DGFiP réclame deux véritables mouvements par an pour combler au plus vite les chaises vides !

6. Bilan de la mission de volontariat de service civique à la DDFIP, pour information ;

Après une présentation idyllique du bilan par la direction, **les représentants FO-DGFiP** ont demandé quelle activité avait été proposée à ces volontaires du service civique après la période de campagne pour laquelle ils étaient censés avoir été recrutés, leur mission s'achevant le 4 décembre 2016 après huit mois. Le responsable du pôle transverse a admis un recrutement trop tardif pour coller pleinement à la campagne de l'impôt mais a assuré que les volontaires avaient été occupés en permanence.

FO-DGFiP, considère que le service civique ne peut remplacer de véritables emplois statutaires qui manquent terriblement dans les services, des services civiques qui n'ont pas d'avenir dans nos services sauf à passer comme tout le monde des concours.

7. Questions diverses.

Les représentants FO-DGFiP ont souhaité revenir sur la création du pôle d'évaluation domaniale (PED) au 1er septembre 2017. Ils avaient souligné à plusieurs reprises le traitement particulier réservé aux évaluateurs qui malgré un regroupement de la mission à Caen pour les 3 départements constituant l'ancienne basse Normandie, se voyaient privés de la prime de restructuration de service (PRS). Suite à leurs interventions pour l'obtention de la PRS, un dispositif va être mis en place. Pour information, les évaluateurs du Calvados devaient déposer une demande de mutation avant le 20 janvier pour rejoindre le PED et bénéficiaient à se titre d'une priorité. Les évaluateurs de l'Orne et de la Manche souhaitant également rejoindre le PED à Caen doivent quant à eux faire une demande de mutation et sont bloqués trois ans car il s'agit pour eux d'un vœu à profil, assorti d'un délai de séjour.

Les représentants FO-DGFiP dénoncent un système qui déroge à la règle en matière de mutation suite à restructuration et qui ne protège pas les évaluateurs de l'Orne et de la Manche qui se trouvent mis en concurrence avec tout inspecteur qui demanderait à intégrer le PED.

Les représentants FO-DGFiP ont soulevé une nouvelle fois le problème du parking à Bertrand et Gambetta. Le déménagement du pôle fiscal à Bertrand, soit plus d'une trentaine d'agents et sans glissement identique en nombre vers Gambetta pose question car le parking de Bertrand est déjà saturé. Ils pensent que le déménagement d'agents ne doit pas s'accompagner d'un changement de parking, étant donné la proximité des deux bâtiments.

Les représentants FO-DGFiP ont tenu a souligner le travail considérable effectué par les collègues du Secteur Public Local (SPL) dans un contexte particulier avec la mise en place des communes nouvelles et des nouvelles intercommunalités mais aussi de la logistique pour mener à bien les opérations liées aux restructurations de Tilly et Dives sur mer. Les restructurations ont par ailleurs généré un surcroît d'activité dans un contexte déjà tendu dans les postes comptables receveurs qui ont été confrontés à des retards dans la mise à disposition des comptes 515 et à quelques problèmes de basculement de budgets. **Les représentants FO-DGFiP** ont par ailleurs fait état d'accroissement des délais pour le traitement du courrier de Tilly qui passe par Bayeux quand ces courriers concernent Caen Orne et Odon ou les SIP de Caen.

FO-DGFiP 14 agit sur tous les fronts pour l'ensemble des agents et pour la défense de toutes les missions !

Les représentants FO-DGFiP en CTL
TITULAIRES
Nathalie BLANCHOT, Géraldine TANQUEREL, Frédéric GABRIELLE, Eric GRANDMOUGIN, Bruno GILBERT
SUPPLEANTS
Marie-Claire AUBRY, Françoise DIMICOLI, Pascal LANGLINAY, Aurélia MASSIEU, Brigitte LOIR
EXPERT
Sophie BERTHELOT

N'HESITEZ PAS A APPELER LA PERMANENCE POUR FAIRE REMONTER VOS PROBLEMES OU DEMANDER DES PRECISIONS.

MUTATIONS au 1er septembre 2017

La campagne des vœux vient de s'achever.

Vous avez formulé des vœux de mutations, **FO** vous propose de suivre votre demande.
Envoyez nous votre Fiche 75T.

Pour mémoire FO-DGFiP est la seule organisation syndicale à revendiquer deux véritables mouvements par an et à exiger une véritable reconnaissance de la priorité à travers la prise en compte de l'ancienneté du fait générateur en premier critère.

BULLETIN D'ADHESION

FO DGFiP

NOM : ---------- PRÉNOM : ----------

N° DGI ou N° AGORA : ---------- ADRESSE MÈL : ----------

GRADE : ---------- QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL : --------- %

AFFECTATION : ----------
déclare adhérer au Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (F.O. – DGFiP)

Fait à ---------- le ----------
(signature)

➔ **66 %** *de la cotisation syndicale fait l'objet d'un crédit d'impôt sur le revenu*

Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !

SUPPRESSIONS D'EMPLOIS
au 1er septembre 2017

Voici le tableau des suppressions d'emplois pour 2017. FO a tenu à siéger pour exprimer le ras le bol des collègues qui souffrent au quotidien de la politique qui sévit à la DGFiP et démontrer son absurdité. Vous pouvez vous reporter à la liminaire parue sur le site FO-DGFiP 14 le 16 décembre dernier.

	A+	A	B	C	Observation
Direction :					
AfiP (MDRA)	-1				
IP MDRA	1				
IP division	1				
IDIV CN adjt division	-2				
Elargissement SFACT			3		
Périmètre du CSP		1	2	1	
Direction		-1	-5	-1	
Domaines		-5			
SLR			-1		
Pôle Evaluation		7			
Sces communs (AST)				-1	
Réseau :					
ex Paierie Reg			-1	-1	
Trésoreries :					
Paierie dptale				-1	
Mondeville				-1	
Condé				-1	
Livarot				-1	
Hérouville			-1		
Trouville			-1		
Courseulles			-1		
Le Molay-Littry			-1		
Isigny			1		
Villers- Bocage			-1		
Thury-Harcourt				1	
Pont-L'Evêque				1	
Aunay			1		
Bayeux SPL				1	
Lisieux			1	-1	
Caen Orne et Odon			1		Restructuration Tilly
Bayeux SPL			1		Restructuration Tilly
Cabourg	-1	1	5	1	Restructuration Dives
Dives sur mer			-5	-1	Restructuration Dives
Tilly sur Seulles		-1	-3		
SIP - SIE :					
Pont-L'Evêque				-1	
Vire				-1	
SIE :					
Bayeux			-1		
Trouville			-1		
Caen Ouest			-1		
SIP :					
Trouville			-1		
Caen Ouest			1		Restructuration Tilly
Redevance :			-1		
BNIC :		-1	-6	-1	
Total	-2	1	-15	-7	
Total Général	-23	et non pas -22 puisqu'on perd un siège de comptable à Tilly			

<u>Une dernière info pour finir</u>

Le montant du traitement annuel brut afférent à l'indice 100 est fixé à compter du 1er février 2017 à 5 623,23 € .

La valeur annuelle brute du point au 1er février 2017 est de 56,2323 €. La valeur mensuelle du point est de : 4,6860 €

Cette augmentation ne devrait toutefois pas être très perceptible sur la feuille de paye : en effet, au 1er janvier 2017, le taux de la retenue sur traitement pour pension civile a été relevé de 0,35 point, en application des réformes des retraites de 2010 et 2012.

Avec FO, poursuivons ensemble la conquête de droits nouveaux !